



Abortion Rights  
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à  
l'avortement au Canada

*Votre*  
**« voix pour le choix »**

*Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix*

C.P. 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

---

Pour diffusion immédiate

Le 27 septembre 2012

## Rona Ambrose doit démissionner

**La ministre de la Condition féminine a voté pour la motion 312 et contre les droits des femmes**

NATIONAL – L'organisation nationale de défense du libre choix au Canada exige la démission de Mme Rona Ambrose, ministre de la Condition féminine. Le ministre a voté mercredi en faveur de la motion anti-avortement 312, qui visait à accorder la personnalité juridique aux fœtus, dans le but de criminaliser l'avortement.

«Non seulement Mme Ambrose a-t-elle ouvertement défié la directive de son Premier ministre à son Cabinet de voter contre la motion, mais elle a sacrifié les droits des femmes en le faisant», a déclaré Joyce Arthur, directrice générale de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). «Comme sa fonction est de défendre les droits et intérêts des femmes, son soutien à cette motion constitue un échec choquant et un camouflet pour les femmes du Canada. Elle s'est révélée inapte à son emploi et doit démissionner immédiatement.»

Sept autres ministres du Cabinet et deux ministres d'État ont rejoint Mme Ambrose dans son désaveu de M. Harper et des femmes. Quatre députés libéraux ont également voté en faveur de la motion. Quant aux caucus du NPD, du Bloc québécois et du Parti Vert, ils ont fait front commun contre elle.

Bien que la CDAC se félicite de la défaite décisive de la motion 312 hier, Mme Arthur qualifie cette motion d'«insultante, outrageante, une perte de temps et d'argent des contribuables, et une distraction des vrais problèmes que connaît le pays. La Cour suprême a déjà statué sur cette question il y a longtemps : en deux mots, si les fœtus ont des droits, les femmes enceintes n'en ont pas. Cette motion reflète un profond irrespect des femmes, parce que nous savons que nous pouvons faire confiance aux femmes enceintes pour prendre les meilleures décisions pour elles-mêmes, leurs familles et leurs fœtus. L'utérus des femmes n'est pas la propriété de l'État.»

«Disons les choses clairement – le mouvement anti-choix espérait que cette motion lui servirait de cheval de Troie pour recriminaliser l'avortement, a déclaré Joyce Arthur. Il ne s'agissait pas du tout de demander une "étude" ou un "dialogue", ni d'essayer de mettre à jour une loi vieille de 400 ans. On ne voulait pas non plus examiner les données médicales quant au moment où un fœtus devient un être humain. Il s'agissait plutôt de trouver un moyen de définir les fœtus comme des personnes juridiques, de sorte que l'avortement pourrait être interdit aussitôt que possible, de préférence dès le moment de la fécondation. Le député Stephen Woodworth et le mouvement anti-choix ont tenté de présenter cette motion comme quelque

chose de plus innocent, parce qu'ils savent que les Canadiennes et les Canadiens appuient massivement les droits des femmes et refusent d'interdire l'avortement.»

«C'est une honte d'avoir même autorisé la mise aux voix de cette motion», a déclaré Julie Lalonde, une porte-parole de la CDAC à Ottawa. «Cela veut dire que notre gouvernement – y compris Rona Ambrose – ne fait pas confiance aux femmes et que le Parlement juge parfaitement acceptable de débattre de l'opportunité ou non des droits fondamentaux des femmes – même au 21<sup>e</sup> siècle, dans une démocratie occidentale moderne qui a reconnu l'égalité constitutionnelle des femmes il y a 30 ans. Cette motion était une tentative de ramener les femmes à une époque où elles étaient strictement définies par leur rôle de mère.»

«Les femmes ne reviendront jamais en arrière, a promis Mme Lalonde. Aujourd'hui, nous célébrons le rejet de cette motion, mais nous savons que la lutte pour nos libertés continuera tant que des fanatiques et fondamentalistes continueront à tenter de nous les enlever. La vigilance sera toujours nécessaire.»

– 30 –

Personnes-contact:

<b>Joyce Arthur</b>	Directrice générale, ARCC-CDAC, Vancouver	604-351-0867
<b>D<sup>re</sup> Suzanne Newman</b>	Intervenante en avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	204-477-1887
<b>Carolyn Egan</b>	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	416-806-7985
<b>Peggy Cooke</b>	ARCC-CDAC, Toronto	416-709-1457
<b>Julie Lalonde</b> (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	613-301-2697
<b>Patrice Powers</b> (parle français)	ARCC-CDAC, Montréal	514-486-6376
<b>Josie Baker</b>	PEI Abortion Rights Network, Charlottetown	902-368-7337
<b>Christopher Kaposy, PhD</b>	Éthicien, Université Memorial, St. Johns, T.-N.	709-777-2338 (w / bur.)
<b>Tara Paterson</b> (enjeux étudiants et jeunesse)	Coordonnatrice de Synergy, Victoria <a href="http://arccsynergy.wordpress.com">http://arccsynergy.wordpress.com</a>	250-893-4158